

II. LORSQUE LA REDACTION DE L'ACTE REVIENT AU NOTAIRE DE L'ACQUEREUR

PIECES ET DEMANDES	PIECES OU INFORMATIONS A FOURNIR PAR LE VENDEUR A SON NOTAIRE POUR TRANSMISSION AU NOTAIRE CHOISI PAR L'ACQUEREUR	PIECES A REQUERIR PAR LE NOTAIRE CHOISI PAR L'ACQUEREUR (SUR LA BASE NOTAMMENT DES ELEMENTS TRANSMIS PAR LE NOTAIRE CHOISI PAR LE VENDEUR)
CONCERNANT LES PARTIES AU CONTRAT		
Extrait actes état-civil de toutes les parties		X
Contrat de mariage / PACS de l'acquéreur		X
Statuts et K Bis acquéreur		X
Délibération acquéreur		X
Contrat de mariage / PACS du vendeur	X	
Statuts et K Bis vendeur	Version en la possession du client le jour de l'ouverture du dossier.	Demande au Greffe
Délibération(s) vendeur	X	
Ordonnance Juge des Tutelles pour autoriser la vente	X	
Certificat non-recours Juge des Tutelles		X
Notification SRU art. L271-I CCH		X
Vérifications relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux	X	X
CONCERNANT LE BIEN		
Titre de propriété immédiat	X	
EDD & règlements de copropriété, avec modificatifs éventuels	Si en possession du vendeur le jour de l'ouverture du dossier.	Sinon => requête au SPF, ou au notaire détenant la minute (aux frais du vendeur).
Extrait cadastral mod. I		X
Titres de propriété antérieurs	Si en possession du vendeur le jour de l'ouverture du dossier.	Sinon => requête au SPF, ou au notaire détenant la minute.
Avis des Domaines	X	
SITUATION HYPOTHECAIRE		
Etat Hors formalités et renouvellement		X
Fiche d'immeuble / personne		X
CREANCIERS		
Arrêté de compte		X (aux frais du vendeur)
Acte de mainlevée d'inscription	X	
REGLES & AUTORISATIONS D'URBANISME		
Certificat d'urbanisme		X
Note d'urbanisme		X
Documents relatifs au lotissement (arrêté...)		X

PIECES ET DEMANDES	PIECES OU INFORMATIONS A FOURNIR PAR LE VENDEUR A SON NOTAIRE POUR TRANSMISSION AU NOTAIRE CHOISI PAR L'ACQUEREUR	PIECES A REQUERIR PAR LE NOTAIRE CHOISI PAR L'ACQUEREUR (SUR LA BASE NOTAMMENT DES ELEMENTS TRANSMIS PAR LE NOTAIRE CHOISI PAR LE VENDEUR)
Cahier des charges de droit privé / statuts ASL	Si en possession du vendeur le jour de l'ouverture du dossier.	Sinon => requête au SPF ou au notaire détenteur de la minute
Plan de bornage	X	
Document d'arpentage	X	
Changement d'affectation des locaux à la demande de l'acquéreur / documents relatifs à l'obtention d'une autorisation d'urbanisme par l'acquéreur		X
Dossier construction : Permis de construire - DAT - conformité / non-opposition à conformité	Si en possession du vendeur le jour de l'ouverture du dossier.	Sinon => requête au service compétent.
Déclaration préalable de division / permis d'aménager	Si en possession du vendeur le jour de l'ouverture du dossier.	Sinon => requête au service compétent.
Autorisations d'urbanisme commercial (CDAC)	Si en possession du vendeur le jour de l'ouverture du dossier.	Sinon => requête au service compétent.
Certification non-recours / non retrait d'une autorisation d'urbanisme		X
Lettre récapitulative Mairie sur autorisations urbanisme et absence de contentieux		X
PURGE DES DROITS DE PREEMPTION PUBLICS ET PRIVES		X
DIAGNOSTICS CONSTRUCTION & AUTRES		
Rapports plomb - amiante - termites - gaz - mesurage - électricité - performance énergétique - ESRIS etc.	X	
Contrôle de l'installation d'assainissement	X	
D.I.U.O.	X	
Sécurité Piscine	X	
Attestation de raccordement au réseau collectif d'assainissement		X
Consultations BASOL, BASIAS, autres bases de données environnementales		X
Documentation suivant le Code de l'environnement : établissements classés, ERP, ...	X	
En région parisienne : renseignements sur les carrières - fichier VIDOC		X
Certificat de numérotage - alignement - non-péril etc.		X
COPROPRIETE OU ASL		
Coordonnées du syndic	X	
Derniers appels de charges	X	
Etat daté, pré-état daté, article 20		X

PIECES ET DEMANDES	PIECES OU INFORMATIONS A FOURNIR PAR LE VENDEUR A SON NOTAIRE POUR TRANSMISSION AU NOTAIRE CHOISI PAR L'ACQUEREUR	PIECES A REQUERIR PAR LE NOTAIRE CHOISI PAR L'ACQUEREUR (SUR LA BASE NOTAMMENT DES ELEMENTS TRANSMIS PAR LE NOTAIRE CHOISI PAR LE VENDEUR)
Quitus charges ASL		X
Procès-verbal Assemblées Générales des trois dernières années	Ceux en possession du vendeur	Sinon demande au syndic
Dossier technique global		X
Confirmation du syndic que l'acquéreur n'est pas propriétaire ou à jour (art. 22 II)		X
ASSURANCES		
Dommages-ouvrages et quittance	X	
Décennale et quittance	X	
Incendie	X	
FISCALITE		
Imprimé 2048	X	
Représentant fiscal accrédité	X	
Information Prélèvement art. 1529 CGI (terrains devenus constructibles)		X Information à requérir et à transmettre sans délai au notaire choisi par le vendeur.
Information Prélèvement art. 1605 nonies CGI (terrains devenus constructibles)		Idem
DEMARCHES LIEES AU FINANCEMENT DE L'ACQUISITION		X
PROCURATIONS		
Acquéreur		X
Vendeur	X	
En cas de donation antérieure (art. 924-4 al.2 Cc)	X	
Logement de la famille (art. 215 al 3 Cc)	X	
AUTRES		
Avis taxe foncière année N-I ou N	X	
Toutes informations utiles à transmettre au notaire choisi par le vendeur pour lui permettre d'assurer l'instruction du dossier	X	
Libération du prix au vendeur	Par le notaire du vendeur.	Le notaire de l'acquéreur communique l'état hypothécaire au notaire du vendeur et les éléments fournis par le syndic